

DEMANDE DE PERMIS NOUVELLE CONSTRUCTION / AGRANDISSEMENT

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Veillez nous transmettre le formulaire dûment complété à l'adresse suivante : urbanisme@brownsburgchatham.ca

IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ

Adresse
#lot

IDENTIFICATION DU(DES) REQUÉRANT(S)

Propriétaire? Oui Non (Procuration obligatoire)

Nom
Adresse
Téléphone (jour) Courriel

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Propriétaire Entrepreneur

Nom
Adresse
Téléphone (jour) Courriel
R.B.Q.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Construction Agrandissement

Usage Résidentiel Commercial Autre
Superficie du bâtiment Avant Après
Hauteur des murs Largeur Profondeur
Nombre de chambre(s) Avant Après Nombre d'étages
Matériaux
Revêtement extérieur Revêtement toiture Fondation
Valeur des travaux (\$) Début des travaux Fin des travaux

IMPLANTATION

Bâtiment principal Bâtiment(s) autre(s)
Ligne avant Ligne arrière
Ligne gauche Ligne droite

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Plan du bâtiment - version finale (incluant les matériaux, les fenêtres, les portes, etc.)
- Plan d'implantation produit par un arpenteur-géomètre
- Mandat d'arpenteur-géomètre (contrat entre le client et l'arpenteur, dans lequel ce dernier reconnaît avoir été mandaté pour réaliser le certificat de localisation une fois les travaux terminés.)
- Rapport d'ingénierie (pour les fondations de pieux vissés et les dalles de béton.)

SIGNATURE DU REQUÉRANT

Date

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance et consenti aux conditions prévues au présent formulaire et accepte que cela équivaille à signature.

NOTE : Lors de l'analyse de votre dossier, il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires soient exigés.

CERTIFICAT DE LOCALISATION : Dans les 6 mois suivant la fin de la construction, de l'agrandissement ou de la reconstruction d'un bâtiment principal, d'un garage privé attenant ou d'un garage privé détaché, le requérant doit déposer, auprès du fonctionnaire désigné, un certificat de localisation (version originale), préparé par un arpenteur-géomètre. Le présent article ne s'applique pas lorsque la superficie d'implantation au sol du bâtiment n'est pas modifiée.

Veillez transmettre ce formulaire dûment rempli :

PAR COURRIEL : urbanisme@brownsburgchatham.ca

EN PERSONNE : Hôtel de ville - Ville de Brownsburg-Chatham
300, rue de l'Hôtel-de-Ville, Brownsburg-Chatham, (Québec) J8G 3B4 | 450 533-6687

SECTION RÉSERVÉE À LA VILLE

Assujettie au P.I.I.A.? Oui Non

Veillez vérifier auprès du service de l'urbanisme que votre projet ne nécessite pas une procédure liée au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.). Si tel est le cas, veuillez noter que des délais et la soumission de documents supplémentaires peuvent être requis.